

Extrait d'acte de décès

Bien immeuble

Définition de glossaire

Mis à jour le 09 février 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Bien ne pouvant être déplacé (un terrain ou un appartement par exemple) ou objet en faisant partie intégrante (la clôture du terrain par exemple)



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis*

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr